

Vos Livres Scolaires pour une Cotisation Annuelle et Familiale de 14€
à la PEEP, c'est Possible



Fourniture de manuels scolaires, avec obligation de restitution*, figurant sur la liste officielle des lycées Publics généraux et technologiques de Reims. Pas de soucis d'achat de livres à la rentrée, pas de revente en fin d'année.

Nouveaux livres fournis si changement de classe ou d'établissement en cours d'année.

En Juin et début Juillet :

- ➔ Effectuez votre inscription dans le lycée d'affectation. Puis remplissez sur le site de la Région la demande de carte Jeun'Est (connectez-vous sur jeunest.fr, en prévoyant de scanner une photo d'identité).
- ➔ Entre le 3 juin et le 24 juillet réservez vos livres sur le site www.peepgrandreims.com avec paiement sécurisé, ou retournez le bulletin d'inscription PEEP dûment rempli avec un chèque de 14€ à l'ordre de la PEEP, en expédiant le tout à l'ASSOCIATION PEEP GRAND REIMS (voir adresse ci-dessous)

Permanences dans nos locaux : du lundi au vendredi
9h à 11h30 et 14h à 17h30

Pendant les vacances : (Réception)

- De la Carte Jeun'Est (à votre domicile) envoyée et créditée par le Conseil Régional de 100 € pour les lycées généraux et technologiques.
- Du calendrier de distribution des livres envoyé par la PEEP (par e-mail).

A partir du 26 août :

- Sur présentation de la Carte Jeun'Est, d'un chèque de compensation, retrait des livres au 74 rue de Cernay à Reims, selon le calendrier reçu courant juillet (par e-mail).

(La contribution de la fourniture des manuels scolaires sera prélevée sur la carte Jeun'Est)

ASSOCIATION PEEP GRAND REIMS

74, rue de Cernay (près du boulevard St Marceaux)

Tél : 03 26 88 47 43

(Bus 1, arrêt Ferry ou Bus 5, arrêt Brouette)

Site : www.peepgrandreims.com

*Pour bénéficier du service l'année prochaine

FICHE INSCRIPTION Terminale
(à remplir lisiblement, avec précision en lettres d'imprimerie)

NOM DE L'ELEVE :
PRENOM : Date de naissance :
NOM DU RESPONSABLE :
PRENOM : Tél port :

E-mail :
ADRESSE :
..... CP Ville

LYCEE :
CLASSE à la prochaine rentrée : SERIE :
(à préciser)

LANGUES ETUDIÉES
LV1 : Européenne * Abibac * Internation. * Renf. *
LV2 : européenne * .Renf. * GDB *
LV3 : GDB *
précisez la nature des langues étudiées (ex. anglais, etc..) * cocher selon le cas de l'élève
GDB = Grand débutant

LATIN GREC

AUTRE (S) OPTION(S) :

OPTIONS SELON SERIES

SERIE L : Arts.Plas. CIn/aud. Hist.Arts MUSiq. Maths
SERIEES : 1ère option : Maths SC.Polit Hist.Arts. MUSiq. CIn/aud.

Term. spécialité : ECO APP. SC.Polit. MATHS LV1 Renf.
Autre :

SERIE S : 1ère obligatoire : SC. VIE TERRE SC. INGENIEUR
Term. obligatoire : SC VIE TERRE SC. INGENIEUR
spécialité : SC VIE TERRE PHYSIQUE MATHS
 Option : Hist-Géo Autre : SUITE VOIR AU DOS

SERIE ST12D : si vous avez une spécialité veuillez la préciser :

SERIE STL : si vous avez une spécialité veuillez la préciser :

SERIE STMG : en 1ère option : Info et GESTION ou Info et COMMUNICATION

en TER spécialité : COMMU et GEST. RESSOURCES HUMAINES

ou MERCATIQUE

ou COMPTA et FINANCE d'ENTREPRISES

ou GESTION des SYSTEMES d'INFORMATION
uniquement à Roosevelt

Cochez les options ou spécialités choisies.



Parents d'Elèves de l'Enseignement Public
Association de Reims

LA PUISSANCE DE LA PREMIERE FEDERATION NATIONALE

Impliquez-vous, rejoignez-nous !

Être adhérent Parent d'élève à la PEEP de Reims, c'est :

- ✓ Bénéficiaire d'une assurance scolaire « PEEP/MMA » à tarif négocié (à partir de 10€/an).
- ✓ Une permanence qui vous accueille dans ses locaux au 74 rue de Cernay, du lundi au vendredi, de 9h à 11h30 et de 14h à 17h30,
- ✓ Près de 150 parents qui vous représentent chaque année dans les Conseils de Classe (si vous souhaitez nous rejoindre, merci de nous le signaler),
- ✓ Plus de 2000 adhérents pour l'année 2018/2019.
- ✓ Des interventions sur les problèmes de cantines, de transports scolaires, de sécurité dans et aux abords des établissements ...
- ✓ Une représentation dans le Conseil d'administration de votre établissement.
- ✓ Une représentation au niveau Départemental, Académique, Régional et National.
- ✓ Une Association affiliée à la Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP). A ce titre, elle est membre de droit de l'Association Départementale de la Marne et de son Union Académique de rattachement (Champagne-Ardenne) et participe à leurs différentes activités.
- ✓ La possibilité de s'abonner au magazine de la Fédération PEEP « La Voix des Parents ».

BULLETIN de RENOUELEMENT / ADHESION 2019/2020

E-mail : _____

Nom des parents : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ CP : _____ Ville : _____

Profession : _____ Tél. Port : _____ Tél. Dom : _____

- Nous avons besoin de bénévoles. Pouvez-vous nous aider ? oui non

ADHESION FAMILIALE (nous vous délivrons un reçu fiscal) **14 €**

(À régler par chèque à l'ordre de la PEEP)

-Vous êtes intéressés pour représenter la PEEP au CA au Conseil de Classe

Merci de mentionner tous vos enfants scolarisés (primaire - secondaire - supérieur)

Nom (Si différent)	Prénom	Date de Naissance	Etablissement (En septembre)	Classe

Merci de renvoyer

Votre bulletin dûment complété :

Association PEEP
74 rue de Cernay
51100 REIMS

Tél. : 03 26 88 47 43

Souhaitez-vous vous abonner à la voix des parents (journal de la fédération PEEP) + 12 €
Vous pouvez, si vous le souhaitez, verser une cotisation de soutien. Merci + _____

TOTAL _____

A régler à votre association ci-dessus

PARENT ou responsable légal :

N° d'APE

N° d'adhérent

Merci de remplir en lettres MAJUSCULES

Je souhaite adhérer à : PEEP
 PEEP Sup
 PEEP Agri

Nom : parent Prénom : parent

Adresse : Bât. N° Rue

Code postal : Ville

E-mail : Tél. mobile : Tél. fixe :

Je souhaite participer : au conseil d'école au conseil de classe au conseil d'administration au comité de l'association

Cotisation OBLIGATOIRE pour bénéficier des services PEEP ci-dessous

Association d'intérêt général (réduction d'impôt) : un reçu fiscal vous sera envoyé (art.200 du C.G.I.)

Je verse une cotisation de soutien COMPLÉMENTAIRE fiscalement déductible (art.200 du C.G.I.) Montant libre à inscrire

Nouveauté MMA : couverture Harcèlement et E-réputation



Notice d'assurance disponible sur notre site internet.

ENFANTS SCOLARISÉS

Remplir la tableau, même si vous ne prenez pas d'assurance.

Assurance scolaire*

Nom	Prénom	Année de naissance	Classe-Section	Etablissement/Ville	10€	19€	26€
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Total Assurance							

*Services et tarifs réservés aux adhérents de l'association PEEP.

Abonnement au magazine « La Voix des Parents »

5 n°/an+hors-série gratuit « la vie scolaire de A à Z » et accès au site www.lavoixdesparents.com



oui : 12€**

Prix public pour les non-adhérents : 16€

Règlement par : chèque (à l'ordre de la PEEP) espèces mandat

Bulletin à retourner avec le règlement à l'adresse indiquée en première page.

En cochant cette case, je reconnais avoir pris connaissance de la Politique de Confidentialité (accessible sur www.peep.asso.fr) et déclare en accepter les termes. En particulier, je reconnais et accepte que les informations personnelles ci-dessus puissent faire l'objet de traitements de données dans les conditions et selon les modalités décrites au verso.
 En cochant cette case, j'accepte que mes coordonnées postales puissent être cédées ou mises à disposition de tiers, à l'exception de la transmission commentée.

Joindre une enveloppe timbrée pour la réponse si vous n'avez pas fourni votre adresse mail.

Total =
À verser à votre association locale

Date et signature obligatoires

Maternelle 6€	
Elémentaire 6€	
Secondaire 14€	
2	
3	Gratuit*
4	
5	Prix à reporter
1+2+3+4+5	

*Gratuit dès le 4^{ème} enfant.

ASSURANCE SCOLAIRE 2019-2020

RISQUES GARANTIS

- Elève victime d'accident
 - remboursement des frais médicaux après intervention de la sécurité sociale et des mutuelles complémentaires (chambre particulière)
 - fractions médicales complémentaires mais non remboursées par la sécurité sociale (consultations médicales diverses : homéopathie, acupuncture, ostéopathie...) 4 consultations dans la limite de 30€ par visite
 - prothèse dentaire, par dent
 - appareils d'orthodontie (brès ou perles)
 - lunettes et lentilles (brès, perles ou voir)
 - prothèse auditive (brès ou perles) par appareil
 - fraîs de garde (du 9^h au 15^h 30^h)
 - fraîs de transports de l'élève provisoirement handicapé 30€/jour, avec un plafond de :
 - 1.500€
 - 1.225€
 - 4.000€
 - 5.000€
 - 6.000€
 - Exclu
 - fraîs de remise à niveau scolaire du 15^h jour jusqu'à la fin du 8^h mois avec un plafond de :
 - 1.500€
 - 1.525€
 - 5.000€
 - 5.000€
 - 10.000€
 - 20.000€
 - 5.000€
 - fraîs de recherche et de secours
 - diécs, capital in
 - fraîs de rapatriement dans le cadre des activités scolaires
 - infortuits, capital de base réductible en fonction du taux d'I.P.P. in (les infortuits inférieures ou égales à 5 % ne sont pas indemnisées)
 - fraîs d'adaptation du logement occupé par l'élève et/ou du véhicule utilisé pour son transport in

- Dommmages aux biens de l'élève
 - vol par agression sur le trajet domicile-école et vol dans les établissements scolaires :
 - vêtements personnels
 - manuels scolaires, mallette
 - cerabre et fournitures scolaires
 - vélo, trottoir
 - instrument de musique
 - dommmages :
 - dommmages accidentels instruments de musique
 - dommmages collision bicyclette avec un tiers identifié
- Assistance (accident, maladie grave de l'élève)
 - soutien psychologique en cas de harcèlement, agression, racket
 - rapatriement ou transport sanitaire de l'enfant blessé ou malade
 - transport et rapatriement du corps en cas de décès
 - fraîs annexes
 - soins médicaux à l'étranger
 - transport d'un membre de la famille
 - fraîs hôtel

- Elève reconnu responsable de l'accident
 - dommmages corporels et matériels en résultant
 - dommmages matériels
 - dommmages causés par un élève stagiaire ou matériel confié par l'entre-prise d'accueil (franchise 80€)

- Protection juridique
 - E-réputation (prise en charge, assistance technique du traitement des données préjudiciables)
 - recours et défense
 - illégs survenant dans l'environnement scolaire

FORMULES

- B** 10€ par enfant limité aux risques scolaires (dommages corporels/matériels) + domicile/école/déplacement
- A** 19€ par enfant parent complète 24h/24, 7j/7, les aux risques enroués trajet domicile/école/déplacement + tous les activités (sports/activités scolaires et extrascolaires)
- A+** 26€ par enfant parent complète 24h/24, 7j/7, les aux risques enroués trajet domicile/école/déplacement + tous les activités (sports/activités scolaires et extrascolaires)

(1) Garantie maximum 1.530.000€, en cas de sinistre collecté
 (2) 5% franchise permanente égale ou supérieure à 30 %